

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2

N° 342

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 342

présenté par
Le Gouvernement

ARTICLE 2

Après les mots :

« pendant la »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 16 :

« durée du contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.